



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL**

Séance du 02 juin 2020

N°: TF/sg -

ETAIENT PRESENTS : Madame Florence Reuter, Bourgmestre-Présidente ;
Monsieur Yves Vander Cruysen, Monsieur Cédric Tumelaire, Monsieur Brian Grillmaier, Monsieur Alain Schlösser, Madame Célinie Leman-Brabant, Madame Aisling D'Hooghe, Echevin(e)(s) ;
Monsieur Etienne Verdin, Président du C.P.A.S. ;
Madame Bernadette Delange-Raeymaekers, Madame Claire Bertrand - Van Dongen , Madame Penina Soudry-Benzennou, Madame Bénédicte Colla-Vander Borgh, Monsieur Raphaël Szuma, Madame Nathalie Thonon, Monsieur Marc Vanrysselberghe, Monsieur Jad Touimi-Benjelloun, Monsieur Jean Ruwet, Madame Catherine Detry, Madame Maria-Pia Janssens, Madame Aurélie Naud, Monsieur Janusz Linkowski, Madame Jacqueline Detroz, Monsieur Jean-Michel Cassiers, Monsieur Didier Londes, Madame Georgette Léger, Monsieur Philippe Hermant, Madame Coralie Van Bever, Madame Fiorella Iezzi, Madame Cindy Dequesne, Monsieur Gérard Dayse, Monsieur Iyad Alamat, Conseiller(e)s.
Monsieur Fernand Flabat, Directeur général.

ABSENT(S) (EXCUSE(S)) :

20 / **Affaires citoyennes - Etat civil - Funérailles & sépultures - Règlement communal sur les funérailles et sépultures - Approbation.**

LE CONSEIL COMMUNAL, en Séance publique,

Considérant qu'à la demande de Monsieur Xavier DEFLORENNE, coordinateur de la cellule de gestion du Patrimoine Funéraire de la Région wallonne, il y a lieu d'établir un règlement, à jour, sur les funérailles et sépultures ;

Vu le règlement (communal) sur les inhumations du 9 octobre 1972 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 7 septembre 1998 modifiant l'article 17 C du règlement (communal) sur les inhumations du 9 octobre 1972;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) du 22 avril 2004 relatif aux funérailles et sépultures ;

Vu le décret du 6 mars 2009 relatif aux funérailles et sépultures, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2009 portant exécution du décret du 6 mars 2009 modifiant le chapitre II du titre III du livre II de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret du 14 février 2019 relatif Décret modifiant le Chapitre II du Titre III du Livre II de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux funérailles et sépultures ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 28 mars 2019 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2009 portant exécution du décret du 6 mars 2009 ;

Vu la circulaire du 1er juillet 2019 relatif a la modification de la législation relative aux funérailles et sépultures par rapport au décret du 14 février 2019 ;

Vu l'avis favorable du collège communal en séance du 2 mars 2020 ;

Vu le projet de règlement communal sur les funérailles et sépultures, ci-annexé ;

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1^{er} : Le nouveau règlement communal sur les funérailles et sépultures est approuvé.

Article 2 : Le règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités de publication faites conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du CDLD.

Article 3 : La présente délibération et ses annexes seront transmises dans les quinze jours de son adoption au Gouvernement Wallon.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,
Sé/ Fernand Flabat.

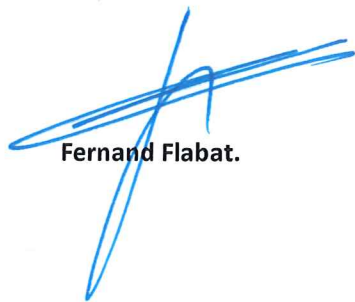
La Bourgmestre-Présidente,
Sé/ Florence Reuter.

Vu pour copie certifiée conforme à l'original du point n° 20 de la séance du CONSEIL COMMUNAL en date du 02 juin 2020.

Waterloo le 15 juin 2020.

PAR ORDONNANCE :

Le Directeur général,


Fernand Flabat.



La Bourgmestre,


Florence Reuter.